

## **Communiqué de presse**

**jeudi 8 février 2007**

### **Proposition de directive de la Commission européenne : Vers la reconnaissance du crime environnemental ?**

Ce jeudi 8 février 2007, Stavros Dimas, Commissaire européen à l'environnement doit présenter, lors d'une conférence de presse, une proposition de directive relative à la protection de l'environnement par le droit pénal.

Sous réserve des modifications qui pourront être apportées lors de sa discussion, ce texte peut représenter un progrès important pour le droit de l'environnement. Il contribue notamment à la prévention des dommages à l'environnement en prévoyant des sanctions pénales aggravées et appropriées dès la création d'un risque de dommage qualifié à l'environnement. Il ne sera donc plus nécessaire d'attendre que le drame se soit réalisé pour condamner certains comportements.

Cependant, l'infraction de mise en danger de l'environnement n'est pas prévue pour la détérioration illicite significative d'habitats protégés.

La fédération France Nature Environnement entend s'investir dans la discussion de cette proposition de directive pour faire progresser une idée qu'elle défend depuis longtemps : créer un véritable délit pour mise en danger de l'environnement.

#### **Contact**

**Service communication : 01 47 07 46 34**